

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE LV 15.02.2023 - Taxe pylônes
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Luc Vancauwenberge
Conseiller communal
Rue du Menuet, 36
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 01/03/2023

Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 15 février, relative au règlement-taxe sur les Pylônes.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du conseil communal du 15 février, relative au règlement-taxe sur les Pylônes.

- Est-ce que ce problème se pose également à la commune Molenbeek ? Et si oui, à combien s'élèvent les sommes contestées ? Par an et cumulées ?

Oui, le problème se pose également. Les taxes sur les pylônes sont systématiquement contestées d'abord auprès du Collège et puis devant les instances judiciaires et dans l'intervalle aucune taxe n'est payée. Total depuis 2012 (11 ans) : 1.124.976,86 € C'est plus ou moins 100.000 € par an.

- Depuis quand ce problème se pose-t-il ? Quelles sont les dernières évolutions ? S'achemine-t-on vers une solution ? Si oui, laquelle ?

Le problème se pose depuis l'instauration de la taxe.

Précédemment, Il y avait déjà des discussions entre la Région et les Communes qui n'ont pas abouties. En 2022, à l'initiative de la Ville de Bruxelles, et à la demande de la Conférence des Bourgmestres, un règlement-taxe commun à plusieurs communes a été mis en place et voté au conseil du 15 février 2023 pour Molenbeek. L'idée est de tenter d'éliminer toutes les failles des règlements précédents afin que les procédures en justice n'aboutissent plus et que les sociétés redevables soient contraintes de payer.

- A combien s'élèvent les frais en justice engagés par la commune depuis le début du litige ?

Le montant s'élève à 8.413,00 €. Cette somme reste raisonnable, mais les procédures en justice prennent du temps.

- Quelles sont les causes de cette situation aberrante ?

Il faut savoir qu'actuellement, tout est sujet à contestations, et de plus en plus, tout élément est sujet à réclamation. Les sociétés ont fait des procédures de réclamation et ensuite des requêtes pour chaque année. Les cours et tribunaux, spécialement en matières fiscales, sont surchargés. Et nous pouvons constater que ce sont les sociétés avec des moyens conséquents qui peuvent se permettre de systématiser des procédures en justice.

- De quelles sociétés télécom s'agit-il ?

Ce sont les opérateurs qui couvrent Bruxelles, ce sont les 3 grosses sociétés connues de télécoms, à savoir: ORANGE BELGIUM, PROXIMUS, TELENET GROUP.

- Qu'est-ce que la commune a déjà entrepris pour récupérer ces montants ?

Nous pouvons constater que ce règlement existe depuis de nombreuses années. Et le problème se pose depuis l'instauration de la taxe. Dans les documents en notre possession, nous voyons que nous sommes allés en appel des décisions qui n'étaient pas favorables envers la Commune chaque fois que c'était possible. Le règlement-taxa a été modifié en 2011 à la suite de plusieurs condamnations et tribunaux et nous avons pris en considération les remarques de ces tribunaux. Apparemment, rien n'avait été fait de 2012 à 2018. A son arrivée, l'échevin des Finances a directement recherché des pistes pour résoudre le problème. Et en 2019, la Conférence des Bourgmestres nous a demandé de rassembler des informations. Mais les discussions n'ont pas abouti à quelque chose de concret. Certaines communes ont pris la décision de négocier directement avec les sociétés. En sortant d'un cadre juridique, ceci risque de faire jurisprudence pour d'autres cas similaires et qui ne seraient pas en notre faveur. En 2022, nous avons retravaillé avec les communes et la Région, et avec la dernière évolution récente, nous allons vers une solution. A l'initiative de la Ville de Bruxelles, et à la demande de la Conférence des Bourgmestres, un règlement-taxa commun à plusieurs communes a été mis en

place et voté au conseil de février 2023. L'idée est de tenter d'éliminer toutes les failles des règlements précédents afin que les procédures en justice n'aboutissent plus et que les sociétés redevables soient contraintes à payer.

- Adhérez-vous à une approche régionale préconisée par certains ou privilégiez-vous l'approche solo ?

Actuellement, suite aux diverses réunions, la décision a été de choisir un même règlement-taxé pour toutes les communes qui le souhaitent. C'est vrai qu'une approche régionale nous faciliterait le travail et nous serions peut-être plus fort pour faire face à ces sociétés. Il est possible que cette solution revienne sur la table. Mais le fait de déléguer à la Région, ferait que nous n'aurions plus de contrôle et moins de recettes, les frais de judiciaires seraient mieux répartis

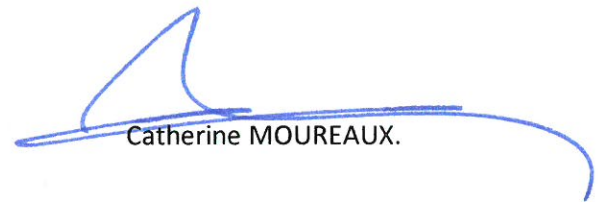
Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Marijke Aelbrecht.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

Interpellation transformée en question écrite sur la taxe antenne et pylône GSM

Le quotidien LDH révèle dans son édition du 2/1/23 que des communes bruxelloises ont du mal à percevoir la taxe antenne et pylône GSM. [Ces millions d'euros qui échappent aux communes bruxelloises : comment les opérateurs télécoms esquivent les taxes de la capitale](#)

La perception de cette taxe pose un gros problème depuis des années dans maintes communes. Et il s'agit parfois de montants importants. A Anderlecht il s'agit d'un montant de 15 millions d'€, à Berchem de 6 millions.

Les opérateurs intentent des actions en justice, et cela depuis des années. La conséquence est que les communes ne peuvent disposer de cet argent, ce qui est particulièrement problématique en cette période de problèmes budgétaires. En outre, cela engendre des frais d'avocats parfois assez lourds.

Mes questions:

- Est-ce que ce problème se pose également à la commune Molenbeek? Et si oui, à combien s'élèvent les sommes contestées? Par an et cumulées?
- Depuis quand ce problème se pose-t-il? Quelles sont les dernières évolutions? S'achemine-t-on vers une solution? Si oui, laquelle?
- A combien s'élèvent les frais en justice engagés par la commune depuis le début du litige?
- Quelles sont les causes de cette situation aberrante?
- De quelles sociétés télécom s'agit-il?
- Qu'est-ce que la commune a déjà entrepris pour récupérer ces montants?
- Adhériez-vous à une approche régionale préconisée par certains ou privilégiez-vous l'approche solo?

Luc Vancauwenberge

